

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE
DU LUNDI 03 JUIN 2024

DÉLIBÉRATION N°2024-037/SAG
AMENAGEMENT ET VALORISATION DU SITE
FOURGASSIER (PHASE MAITRISE D'ŒUVRE)

Nombre de conseillers en exercice :	27
Nombre de conseillers présents :	06
Nombre de conseillers absents :	21
Nombre de procurations :	03
Nombre de suffrages exprimés :	09
VOTES : Contre : 00 Abst : 00 Pour : 09	

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture le
Et publication ou notification le 04 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le trois juin, à neuf heures et quinze minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Roura en séance ordinaire, légalement convoqué à nouveau le mercredi vingt-neuf mai deux mille vingt-quatre, suite au procès-verbal de carence du Conseil Municipal du mercredi vingt-neuf mai deux mille vingt-quatre, s'est réuni de nouveau sans condition de quorum dans la salle du Centre Socio-Culturel de Roura, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LABRADOR, le Maire.

Présences :

Mme Marie-Hélène PAILLÉ-JÉRÔME, 2^{ème} Adjointe, M. Jean-Paul BÉNÉTO, 5^{ème} Adjoint, M. Jong Patrice LAU, 7^{ème} Adjoint, M. Arthur FLEURET et M. Tony LOWINSKY, Conseillers Municipaux.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Arrivée en cours de séance :

- Jean-Paul BÉNÉTO, 5^{ème} Adjoint, arrive à 09h31.

Absences :

- M. Jonathan POLONY, 3^{ème} Adjoint ;
- Mme Claire YA MA, 4^{ème} Adjointe ;
- Mme Béatrice HUMBERT, Conseillère Municipale ;
- M. Michel MANUEL, Conseiller Municipal ;
- M. Maognalu LY FOUNG, Conseil Municipal ;
- Mme Marla CIMONARD, Conseillère Municipale ;
- M. Christopher DOMINIQUE, Conseiller Municipal ;
- Mme Sylvie PIPEROL, Conseillère Municipale ;
- M. Jean-Joël DECHESNE, Conseil Municipal ;
- Mme Roseline GAILLOU, Conseillère Municipale ;
- M. Christian NOKO, Conseiller Municipal.

Absences excusées :

- M. Phong Michel LY, 1^{er} Adjoint ;
- Mme Angèle BÉLINA, 8^{ème} Adjointe ;
- Mme Joséphine SIMON, Conseillère Municipale ;
- Mme Mo YA-OUTSAMA, Conseillère Municipale ;
- Mme Maggy FACORAT-PREVOTEAU, Conseillère Municipale ;
- Mme Joséphine METELLA DIAYÉ, Conseillère Municipale ;
- Mme Ndxong VA, Conseillère Municipale.

Absences excusées avant donné procuration :

- Mme Karyne CADIGNAN-CORMIER, 6^{ème} Adjointe, procuration à M. Tony LOWINSKY ;
- M. Renan LADOUCEUR, Conseiller Municipal, procuration à M. Jean-Paul BÉNÉTO ;
- Estelle ROZAS-ATIFATE, Conseillère Municipale, procuration à M. le Maire.

Secrétaire de séance :

- M. Arthur FLEURET, Conseiller Municipal.

Assistaient à la séance :

M. Eddy MICHEL, Directeur Général des Services par intérim et Directeur du Service Technique (PTECH), M. Pascal GIFFARD, Directeur du Pôle Aménagement et Développement Durable (PA2D), Mme Emmanuelle ITIER, Collaboratrice de Cabinet Cellule Commande publique et juridique, M. Siméon FRASER, Responsable des Projets Urbain Développement Social et Economique (PUDS) au PA2D, Mme Félicia LENEUVE, Chargée de Missions Projets et recherche de financement au PA2D, M. Julius LEHACAUT, Responsable du Service Urbanisme Droit de Sol (UDS) au PA2D, Mme Flore POLONY, Responsable des Affaires Courantes et Scolaires, M. Ian LABORDE, Informaticien, Mme Clarita GRATIEN et Mme Rita KEODARA Assistantes.

Constituée d'un ensemble de chutes d'eau vivifiantes, le site de FOURGASSIER est particulièrement attractif pour les familles.

Ce patrimoine naturel est un véritable atout touristique pour impulser le développement de la commune de Roura et contribuer à son attractivité.

Par ailleurs, tel qu'il se présente actuellement, le site est exigü et offre très peu d'aménagement. Cette configuration conduit, depuis plusieurs années, à une dégradation environnementale progressive de la zone. Dès lors, il devient nécessaire de doter ces lieux de plusieurs équipements afin de préserver, sécuriser et valoriser cet espace.

Dans un premier temps et compte tenu des contraintes s'exerçant sur le site, une étude de définition de projet touristique avait été réalisée. A la suite de cette étude, il a été confirmé de la faisabilité d'inclure diverses infrastructures telles que : des sanitaires, une zone d'accueil, un parc de stationnement, un sentier botanique, des aires de détente, des points de vue, des signalétiques pédagogiques, des bancs et mobiliers, une aire de jeux pour enfants etc...

En second lieu, il est nécessaire de missionner un maître d'œuvre qui d'une part, élaborera le plan d'aménagement définitif et détaillé du site FOURGASSIER et d'autre part ; qui réalisera les études complémentaires (APD, PRO...).

Le coût total prévisionnel de la maîtrise d'œuvre est estimé à 40 000 € selon le plan de financement suivant :

Financeurs	Montant en €	Taux de participation
CACL	32 000,00	80%
Commune ROURA	8 000,00	20%
TOTAL	40 000,00	100%

Par la présente, il vous est demandé d'approuver le projet d'aménagement et valorisation du site FOURGASSIER (phase maîtrise d'œuvre) et son plan de financement prévisionnel, ainsi que de valider la sollicitation d'une demande de subvention auprès de la Communauté d'agglomération du Centre Littoral d'un montant de 32 000,00€.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu l'étude de définition d'un projet touristique à FOURGASSIER par la société EMERAUDE CONSEIL.

Vu l'avis favorable de la commission Aménagement, Urbanisme, travaux & Voirie ; qui s'est réunie le 13 mai 2024.

CONSIDERANT la nécessité d'aménager ce site très fréquenté pour assurer la sécurité et la préservation des lieux.

Après en avoir délibéré,

Adopte à la majorité des membres présents et représentés par 09 voix, dont 3 procurations.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces administratives et comptables relative à cette affaire.

APPROUVE le projet d'aménagement et valorisation du site FOURGASSIER.

APPROUVE le plan de financement prévisionnel de la phase maîtrise d'œuvre qui s'élève à 40 000,00 € et réparti comme suit :

Financeurs	Montant en €	Taux de participation
CACL	32 000,00	80%
Communes de ROURA	8 000,00	20%
TOTAL	40 000,00	100%

APPROUVE la sollicitation d'une demande de subvention auprès de la Communauté d'Agglomération du Centre littoral.

DECIDE de missionner un maître œuvre pour réaliser les études complémentaires (APD, PRO...) et élaborer le plan d'aménagement définitif et détaillé.

DECIDE d'inscrire au budget communal le montant de ce projet dès l'obtention de la notification du financement précité.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces administratives et comptables relative à cette affaire.

.....
Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cayenne dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification.

Délibéré en séance publique
Les jour, mois et an susdits

Le Maire.

Jean-Claude LABRADOR
